



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-114604>

Département(s) de publication : **75, 60**

Annonce n° **25-114604**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-100141

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 09/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DTBS VNF

Correspondant : M. MACAIRE JEAN LOUIS, CHARGE D'OPERATION

Adresse : 18 Quai Quai d'Austerlitz, 75013 Paris

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Travaux nécessaires à la mise en téléconduite des écluses du Canal Latéral à l'Oise (Janville et de Bellerive) depuis le PCC (poste de commande centralisé) de Compiègne.

Type de marché de fournitures :

CPV - Objet principal : 45315100

Lieu d'exécution : 834 chemin du halage 6, 60170 Cambronne-lès-Ribécourt

Lieu de livraison : 2 AVENUE DE L'OISE, 60150 Longueil-Annel

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "Pièces de l'offre - I. Valeur technique"

Au lieu de : "Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat Le mémoire technique devra être composé de 4 chapitres : 1/

Prescriptions proposées en matière de protection de l'environnement, 2/ Moyens techniques

dédiés pour assurer la qualité des prestations à réaliser et les délais de réalisation du projet 3/

Moyens humains dédiés et équipe proposée dédiée (Présentation de l'équipe dédiée au projet,

CV avec expériences de chacun des membres de l'équipe) pour assurer la qualité et les délais de

réalisation du projet 4/ Solutions techniques proposées (dont les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat) la création d'un PCC à Compiègne et, d'autre part, pour la création d'un réseau de communication vers 4 sites et les caractéristiques de mise en œuvre pour l'installation et la mise en service des matériels fournis par VNF", **lire** : "- chapitre 1 : Méthodologie et mesures prises pour assurer le suivi et les contraintes des prestations demandées pour chacun des lots L'entreprise décrira pour chaque phase de travaux la méthodologie envisagée depuis la phase d'étude jusqu'à la réception des travaux. L'entreprise décrira les procédures qu'elle compte mettre en place pour assurer le suivi des prestations. Enfin, l'entreprise expliquera comment elle prend en compte les contraintes spécifiques liées au chantier tels que par exemple les travaux en exploitation. - chapitre 2 : Moyens humains et matériels affectés à chacun des lots L'entreprise décrira les moyens humains qu'elle envisage pour les études, pour l'encadrement et pour chaque phase de travaux en termes d'effectifs, d'expériences et de compétences (CV détaillé de chacun des membres de l'équipe à fournir mentionnant leur formation et leur expérience professionnelle) L'entreprise décrira les moyens matériels qu'elle compte utiliser pour chaque phase de travaux : matériels de manutention, nacelle, ... - chapitre 3 : Planning de réalisation des travaux Le candidat établira un planning détaillé avec les phasages des travaux précisant la durée nécessaire à la réalisation de chaque tâche avec hiérarchisation des tâches à réaliser Il tiendra compte du délai global d'exécution du marché (études, travaux et tests). Il mettra en évidence les phases de travaux à réaliser en dehors des horaires de navigation. A titre indicatif, le démarrage de la période de préparation est à envisager le 5 janvier 2026. - chapitre 4 : Pertinence des mesures prises en matière de sécurité et de conditions de travail du marché L'entreprise décrira comment elle prend en compte les risques spécifiques en termes de travaux aux bords de l'eau, travaux de nuit, travaux en hauteur, travaux de levage, travaux électriques sous-tension et autres travaux nécessitant une mise en sécurité des usagers et des personnels."

- **Dans la rubrique "Pièces de l'offre"**

Ajouter : "La fiche « ordre de préférence des lots »"

- **Dans la rubrique "8.2 - Attribution des marchés -"**

Au lieu de : "2-Valeur technique - chapitre 2-1: Méthodologie et des mesures prises pour assurer le suivi et les contraintes des prestations demandées pour chacun des lots - chapitre 2-2: Pertinence et adéquation des moyens humains et matériels affectés à chacun des lots - chapitre 2-3: Délais de réalisation des travaux Le candidat établira un planning précisant les dates et le détail tâches effectuées préalablement - chapitre 2-4: Pertinence des mesures prises en matière de sécurité et de conditions de travail du marché", **lire** : "2-Valeur technique - Qualité et pertinence de la méthodologie et mesures prises pour assurer le suivi et les contraintes des prestations demandées pour chacun des lots - Pertinence et adéquation des moyens humains et matériels affectés à chacun des lots - Cohérence du planning de réalisation des travaux avec les phasages de travaux et pertinence de la hiérarchisation des tâches à réaliser - Pertinence des mesures prises en matière de sécurité et de conditions de travail du marché"

- **Dans la rubrique "2.7 - CLAUSES D'INSERTION "**

Au lieu de : "Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP, article 1.4. ", **lire** : "Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP, article 1.5. "

- **Dans la rubrique "ReceptionOffres"**

Au lieu de : "22/10/2025 à 12:00", **lire** : "27/10/2025 à 12:00"

- **Dans la rubrique "8.2 - Attribution des marchés"**

Au lieu de : "3-Mesures diverses en faveur de l'environnement Ce critère sera apprécié au vu du contenu des éléments demandés au mémoire technique partie 2 permettant le jugement du critère environnemental : - chapitre 3.1-Suivi et gestion des déchets : Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) défini à l'article 36 du CCAG-Travaux 2021 - chapitre 3.2-

Pollution induite par le chantier : Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement (SOPAE) - chapitre 3.3-Dispositions prises pour le démontage, l'évacuation, et le recyclage du fluide et du matériel hydraulique", lire : "3-Mesures diverses en faveur de l'environnement Ce critère sera apprécié au vu du contenu des éléments demandés au mémoire technique partie II permettant le jugement du critère environnemental : - Qualité du suivi de la gestion des déchets à partir du schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) par l'identification, le suivi et les filières d'évacuation des déchets - Pertinence des mesures prises pour réduire les pollutions induites par le chantier à partir du Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement (SOPAE)"

- **Dans la rubrique "Pièces de l'offre "**

Ajouter : "II. Mesures diverses en faveur de l'environnement - chapitre 1 : Identification, suivi et gestion des déchets (filières d'évacuation des déchets) L'entreprise fournira un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) - chapitre 2 : Pollutions induites par le chantier : L'entreprise fournira un Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Environnement (SOPAE)."

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/10/2025